



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 37

Séance du vendredi 14 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Monsieur Antony BALDOVINI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	11
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	03

Membres présents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PISTORESIS RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à PERGOLA Marie-Ange), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Martin GIULY), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI)

Membres absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel, PANTALACCI BANCE Antoinette

Date de la convocation : 09 juin 2024

Date d'exécution : 18 juin 2024

Date d'affichage : 24 juin 2024

OBJET : RÉFECTION DU BATIMENT DE LA CLÉ DES CHANTS

Le président rappelle au conseil que par arrêté en date du 21 avril 2022, la Collectivité de Corse avait attribué à la commune une aide financière d'un montant de 159 033 € en vue de financer la requalification du bâtiment « La Clé des Chants » dont le coût avait été estimé à 530 110 €.

Il indique que la commune qui a souhaité reconsidérer la portée du projet initial, a fait savoir à la Collectivité de Corse qu'elle renonçait au bénéfice de cette aide en demandant que les crédits correspondants soient réintégré dans la Dotation Quinquennale (DQ) 2020 – 2024.

Il précise que la commune n'entend pas renoncer à son projet et qu'aujourd'hui seule une réfection des façades et des ouvertures de l'établissement est envisagée.

Le coût de cette opération est estimé à 159 761,39 € HT.


Le président propos au conseil municipal d'approuver le principe de cette opération qui a été prévue au budget de la commune pour 2024 (Opération N° 20226) ainsi que son plan de financement qui s'établirait ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	40,00%	63 904,56 €
ETAT	40,00%	63 904,56 €
Commune	20,00%	31 952,28 €
	100%	159 761,39

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de la réfection des façades et des ouvertures du bâtiment « La Clé des Chants » pour un coût hors taxe estimé à 159 761.39 € et d'adopter le plan de financement de l'opération tel qu'il est proposé par le président.

Délibération n° 2024 – 37 : RÉFECTION DU BATIMENT DE LA CLÉ DES CHANTS

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	X				 Marie-Ange PERGOLA
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à					
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI